

<b>ASMP - Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux Schwanengasse12 3011 Berne</b>		 <b>S Ü G B + A S M P</b>
	<b>CT ASMP Décision</b>	

N°	7-1
----	-----

- Date
- Question transmise à la CT ASMP: 09.08.04
  - Décision de la CT ASMP: 18.10.04
  - Mise en consultation nécessaire:
 

oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	-------------------------------------
  - Fin de la consultation CT ASMP:
  - Examen de la décision 14.03.2024
  - Distribution selon liste:  
(comité, BT, CT, superviseurs)

D'autres éclaircissements sont-ils nécessaires?

Question	Qui	Date
<b>Béton</b>  Critères pour les essais initiaux		
Décision		
<p>Des essais initiaux sont nécessaires quand les produits de base changent de manière essentielle, c'est-à-dire que les conditions de production actuelles ne peuvent plus être respectées et exigent par exemple des changements de recette qui ne peuvent pas être déduits de l'expérience acquise sur le long terme.</p> <p>Des essais initiaux sont nécessaires pour les nouvelles recettes.</p> <p>Des essais initiaux ne sont pas nécessaires s'il y a des expériences sur le long terme avec un béton similaire ou une famille de bétons similaire (9.5). Ceci est précisé dans l'AN 9.5 (dans le cas de bétons similaires ou de familles de bétons similaires avec une expérience sur le long terme reconnue d'au moins 3 ans ou d'un volume de béton produit <math>\geq 3000 \text{ m}^3</math>. ...).</p>		
Remarque		
Voir 9.5, annexe A et AN 9.5		

Décision de la commission technique du 14.03.2024